

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales

Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales

Band: 24 (1966)

Heft: 4

Werbung

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 11.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

14. Telles sont, en bref, les principales dispositions statutaires nouvelles qui ont modifié, dans le sens d'une centralisation accrue, la structure du mouvement coopératif suisse. Une proposition tendant à réserver la qualité de membres de l'U.S.C. seulement aux huit plus grandes sociétés et aux vingt-cinq entrepôts régionaux, transformés en sociétés coopératives de consommation régionales, a été repoussée par le Conseil d'administration, qui n'a pu se résoudre à voir disparaître quelques centaines de coopératives autonomes au profit d'un nombre restreint d'organisations plus vastes. Mais il se peut que la solution adoptée ne soit qu'une étape provisoire dans le processus de concentration des structures du mouvement coopératif suisse à une époque d'évolution rapide des techniques, entraînant tous les secteurs de l'activité économique. Quoi qu'il en soit du point de vue juridique, les faits que nous avons relevés montrent que la concentration des entreprises coopératives sous l'aspect technique est en bonne voie de réalisation¹.

¹ Pour de plus amples informations sur le sujet traité dans cet article et sur d'autres questions annexes, on pourra consulter notre ouvrage: *COOP en Suisse. Regards sur la naissance et le développement du mouvement coopératif de consommation*, Bâle, U.S.C., 1965, 566 pages.



